

# Parc naturel régional du Vercors

## BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

29 septembre 2021 à 18 heures en visioconférence

*Le vingt-neuf septembre deux-mille-vingt-et-un, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le vingt-deux septembre deux-mille-vingt-et-un par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors s'est réuni en visioconférence.*

### **Délégués présents :**

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte  
 AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans  
 ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière  
 BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors  
 BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)  
 BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA  
 CHAZALET Yves, Délégué de Combovin  
 DE SMEDT Imen, CD de l'Isère, arrivée 18h30  
 DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die, arrivée 19h  
 DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors  
 FAURE Nathalie, Conseil départemental de l'Isère  
 FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors  
 HABFAST Claus, Délégué de Grenoble (ville-porte)  
 KRAEMER Michael, Délégué de la CCMV, arrivée 18h30  
 LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans  
 MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors  
 MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA, départ 20h30  
 MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme  
 NAVA Nicole, Déléguée de Saint-Marcellin, départ 19h30  
 PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas  
 PUISSAT Frédérique, CD de l'Isère, départ 20h20  
 VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc  
 VIGNON Violaine, Déléguée de Lans-en-Vercors

### **Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère (ville-porte)  
 PANO Alban, Conseil départemental de la Drôme  
 ZAMMIT-HELMER Nathalie, CD de la Drôme  
 GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme  
 NAVA Nicole, Déléguée de Saint-Marcellin, à partir de 19h30  
 CORREARD Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois  
 PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset  
 TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves

### **Participaient également à la réunion :**

BARBOTIN Odile, GTV  
 CHABBAL Jean, CESER  
 GUILLAUME Charlene, FAUP  
 MOLLON Alice, Déléguée de Seyssinet-Pariset  
 PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors  
 VERON François, 1<sup>er</sup> VP du Conseil Scientifique

### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35  
 Présents : **22** (mini 10)

### NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47  
 Présentes : 30  
 Pouvoirs : 07  
 Total : **37** (mini 25)

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.**

Le Bureau Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du Bureau du 30 juin 2021 à l'unanimité.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

## Inventaire du patrimoine végétal domestique du Parc du Vercors

Le Parc s'est impliqué de longue date dans la reconnaissance et la conservation de ses races animales patrimoniales. Hormis quelques productions emblématiques, les productions végétales du territoire sont beaucoup moins connues. Alors que l'érosion de la biodiversité et le changement climatique sont des enjeux de plus en plus prégnants, et au regard de l'évolution des attentes sociétales pour des productions locales, il apparaît stratégique pour le Parc d'entreprendre un inventaire de son patrimoine végétal domestique pour identifier les espèces et variétés locales et anciennes, adaptées au territoire, permettant d'accompagner les productions végétales vers plus de résilience et de qualité.

Un stage de trois mois conduit à l'été 2021 a permis d'initier la démarche sur trois secteurs : la Gervanne, le Royans Vercors et les Quatre montagnes. Ce travail a permis de montrer qu'il existe bien un patrimoine végétal domestique du Vercors, avec des variétés anciennes et/ou locales qui sont toujours cultivées. En première approche, 51 espèces et 161 variétés ont été inventoriées au cours des 34 enquêtes conduites. Parmi les variétés strictement locales identifiées, nous pouvons citer pour exemple : la courge melonne, la tomate rose de Bouvante, la pomme Mignonnette d'Herbassy, le Tilleul Saint-André, la vigne fennate, du blé et maïs population. Par ailleurs, une diversité d'acteurs est impliquée dans cette conservation. Particuliers et agriculteurs jouent un rôle important en complément des centres de conservation du territoire. Les personnes interrogées ont exprimé un intérêt certain à poursuivre la démarche et sont prêtes à partager leurs ressources et connaissance en vue d'une conservation et d'une valorisation des espèces.

Le Parc identifie l'intérêt de poursuivre la démarche pour conduire un inventaire rigoureux, sur l'ensemble de son territoire de son patrimoine végétal domestique. Ce travail permettra d'une part de disposer d'une vision fine des espèces et variétés locales cultivées et d'autre part d'entreprendre des actions de conservation et de valorisation sur les espèces appropriées. Le projet veut mobiliser au maximum les acteurs du territoire pour réunir les conditions favorables à la mise en place de micro-filières pouvant répondre à des enjeux agronomiques ou gustatifs.

Un projet sur trois ans a été construit avec trois phases :

- 2022 – phase d'inventaire
- 2023 – phase de sauvegarde
- 2024 – phase de valorisation

La sélection d'un bureau d'étude spécialisé est nécessaire pour la conduite des enquêtes ethno-botaniques, la caractérisation des espèces d'intérêt et l'organisation de leur conservation et de leur valorisation. L'appui du Parc concernera la coordination du projet, la mobilisation des acteurs du territoire et la communication.

Un dossier a été soumis au Groupement d'Actions Local Terres d'Echos pour bénéficier d'un financement du Leader. Le plan de financement envisagé s'accompagne d'une participation des EPCI du territoire et d'un autofinancement du Parc, tel que détaillé ci-dessous.

### Plan de financement prévisionnel 2022 :

Dépenses		Recettes	
Prestation bureau étude : inventaire + enquêtes	27 972 €	LEADER (64%)	21 120 €
Coordination et suivi de projet par les chargés de mission du Parc du Vercors	5 028 €	EPCI (16%)	5 280 €
		Autofinancement Parc (20%)	6 600 €
<b>Total</b>	<b>33 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>33 000,00 €</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

### Budget prévisionnel 2022-2024 :

Dépenses		Recettes	
Année 2022	33 000 €	LEADER	64 000 €
Année 2023	35 592 €	EPCI (16%)	16 000 €
Année 2024	31 408 €	Autofinancement Parc (20%)	20 000 €
<b>Total</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>100 000,00 €</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

### Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet d'« inventaire du patrimoine végétal domestique » et son plan de financement pour les années 2022, 2023 et 2024, sous réserve de sa sélection par le GAL Terre d'Echos.
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires identifiés dans le plan de financement.
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Vaches, Poules, Chevaux du Vercors

En 2021, le Parc du Vercors a déposé une demande de soutien financier au GAL Leader Terres d'EchOs pour la mise en œuvre du projet de valorisation du Cheval du Vercors de Barraquand via la réalisation d'un film promotionnel de la filière ainsi qu'un outil pédagogique destiné à mieux faire connaître la race à un public familial et de scolaires.

Afin de compléter l'outil pédagogique et de valoriser les deux autres races locales que sont la Poule grise du Vercors et la vache Villarde, un dossier de subvention va également être déposé au LEADER Terre d'EchOs pour l'année 2023, en vue d'une sélection du projet en comité de programmation le 25 novembre 2021.

L'aire géographique de cette action concerne donc les territoires des communautés de communes du Massif du Vercors, du Royans-Vercors et de Saint-Marcellin-Vercors-Isère Communauté.

**Objectifs attendus :**

- mieux faire connaître et reconnaître les trois races locales auprès des habitants (scolaires, familles, professionnels du tourisme)
- compléter l'outil pédagogique Cheval du Vercors de Barraquand en y adjoignant les deux autres races
- proposer des temps de rencontres et d'échanges visant à rapprocher les éleveurs des trois races des habitants (connaissance des races, des métiers, des filières)
- comprendre l'identité agricole du territoire au travers de ces trois races.

**Description :**

Cette action est programmée pour l'année 2023.

Elle vise dans un premier temps rassembler les éléments historiques connus liés à la Grise du Vercors et à la Villarde ainsi que leur actualité, afin de compléter l'outil pédagogique sur le Cheval du Vercors pour en faire un outil qui vise à sensibiliser aux trois races locales. Des recherches en archives pourront compléter ces éléments et permettront peut-être d'exhumer des éléments inconnus à ce jour. Cet outil aura vocation à être à la fois explicite mais aussi ludique.

Trois journées de formation seront également organisées à destination des professionnels du tourisme et des éducateurs à l'environnement, sous la forme d'Educ'tour, afin d'aller à la rencontre de différents éleveurs et de mieux appréhender l'histoire et le présent de ces races. Ces formations permettront aux participants d'être des « ambassadeurs » de ces trois races et de sensibiliser leurs publics (visiteurs, scolaires, habitants).

Des temps de sensibilisation seront également proposés sous la forme de veillées pour porter à la connaissance du grand public l'histoire mais aussi les usages passés et présents de ces races. Ces rencontres seront complétées par des visites organisées dans les élevages du territoire, pour aller à la rencontre des animaux et de ceux qui les élèvent.

Ce projet viendra compléter les actions mises en œuvres par le Parc, les communautés de communes et les acteurs du champ agricole sur les Projets Alimentaires de territoires ou apparentés.

**Partenaires mobilisés :**

- Le Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors Sassenage (SIVER)
- L'association nationale du Cheval du Vercors de Barraquand (ANCVB)
- L'association OUARTIA Grise du Vercors

- L'organisme de sélection des races Alpines réunies (OS RAR)
- chercheurs en histoire (Gilles Della Vedova...)
- etc.

### Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Coordination chargés de mission Parc (CM éducation, CM agriculture)	10 500,00 €	Autofinancement Parc	6 300,00 €
Outils pédagogiques et outils de communication :		LEADER Terre d'Echos	20 160,00 €
• Graphisme	5 000,00 €		
• Impression	6 000,00 €		
• Divers achats petit matériel	1 000,00 €		
Formations :		Cofinancement public à mobiliser	5 040,00 €
• intervenants (historiens, spécialistes)	1 500,00 € 3 000,00 €		
• déplacements bus			
Veillées grand public et visites :			
• intervenants (historiens, spécialistes)	3 000,00 € 1 500,00 €		
• matériel / logistique			
<b>Total dépenses</b>	<b>31 500,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>31 500,00 €</b>

*La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.*

### Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement du Projet « Vaches, Poules, Chevaux du Vercors » pour l'année 2023
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

L'AOP Bleu du Vercors-Sassenage  
poursuit la dynamisation de sa filière en 2021

Le SIVER (Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage), Organisme De Gestion (ODG) de ce fromage reconnu en Appellation d'Origine Protégée, assure le suivi et les contrôles auprès des opérateurs de la filière en lien avec un organisme certificateur (Qualisud) et l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) et s'occupe de la promotion et de la communication de ce fromage. Cette AOP est l'une des plus petites de France (429 tonnes de fromage produites et vendues en 2020), ce qui ne lui permet pas une indépendance financière. C'est notamment grâce à cette appellation que la coopérative Vercors-Lait a pu mettre en place depuis quelques années un prix plancher à 355 € les 1 000 litres de lait aux producteurs.

2021 est l'année pour la filière d'un repositionnement. En effet, avec l'appui du Parc, une nouvelle instance d'échanges et de construction partagée de projets est née : la **commission d'orientation**. Cette structuration va permettre à la filière d'écrire une nouvelle page de son histoire en mettant en place une stratégie de développement qui prend en compte l'ensemble des enjeux.

2021 sera aussi la dernière année d'un travail d'observation et de mesures des prairies naturelles dans les exploitations avec des experts de la Chambre d'Agriculture et de l'INRAE.

**L'opération sous maîtrise d'ouvrage SIVER comprend :**

- 80 % du poste d'animation, avec les actions suivantes en particulier :

- contrôles chez les opérateurs, (éleveurs, transformateurs, coopérative)
- suivi des fiches de synthèse,
- contrôle du syndicat par l'organisme certificateur,
- actions de promotion et de communication,
- animation des graines d'éleveur,
- relations avec les autres AOP fromagères...

- les dépenses obligatoires (comptabilité, INAO, Qualisud...)

- des dépenses de promotion et communication (participation à des manifestations sur le territoire et en dehors, outils de promotion et de communication, appui externe pour définir une stratégie de communication...),

- des dépenses d'observation et suivis de prairies naturelles dans les systèmes d'exploitation.

Le Syndicat Interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage sollicite donc le Parc du Vercors pour le versement d'une participation financière de 10 000 euros pour l'année 2021.

**Plan de financement prévisionnel (sous maîtrise d'ouvrage SIVER) :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Poste d'animation (80%)	36 480 €	Aide sollicitée à la Région AuRA (lignes Parc du Vercors)	36 000 €
Dépenses externes	6 300 €	Aide sollicitée au Département de l'Isère	10 000 €
Frais de vie de la structure (AG etc.)	1 000 €	Aide sollicitée au Département de la Drôme	19 000 €
Participation à des évènements sur le territoire et en dehors	13 000 €	Parc du Vercors	10 000 €
Outils de communication	17 324 €	Autofinancement (SIVER)	15 804 €
Observation et suivis sur les prairies naturelles	16 700 €		
<b>TOTAL</b>	<b>90 804 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 804 €</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le projet et le plan de financement ci-dessus,
- d'**APPROUVER** le soutien financier au SIVER d'un montant de 10 000 euros pour l'année 2021,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

À l'Ecole de l'Alimentation, projet scolaire 2022-2023

Dans le cadre des projets scolaires que porte le Parc du Vercors, et pour poursuivre l'accompagnement du territoire dans sa transition alimentaire et agricole, un projet de sensibilisation scolaire est proposé aux écoles des 3 EPCI situées dans le périmètre du GAL Leader Terres d'EchOs : Communauté de communes du Massif du Vercors - CCMV, Communauté de communes du Royans-Vercors - CCRV et Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté - SMVIC.

Un dossier de subvention va être déposé au LEADER Terre d'EchOs pour une sélection du projet en novembre 2021, ainsi qu'auprès de la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) sur les lignes du « Programme National alimentation ».

**Objectifs attendus :**

L'intention de ce projet partenarial entre le Parc, la CCMV, la CCRV et la SMVIC est de permettre aux élèves de comprendre les enjeux alimentaires et agricoles pour eux et pour leur territoire, et de les accompagner vers des changements de comportements alimentaires et de consommation.

Il s'agit aussi de les impliquer et les faire participer à une action concrète en leur proposant une immersion sur leur territoire.

Enfin, le projet leur permettra d'appréhender les interactions entre la vie locale et les activités économiques, entre leurs usages et leurs impacts sur les milieux et les écosystèmes, afin de contribuer à la relocalisation de la consommation ainsi qu'au développement d'une agriculture nourricière de qualité et de proximité.

**Description :**

Cette action est programmée pour un démarrage en avril 2022 et une mise en œuvre auprès des classes pour l'année scolaire 2022/2023.

Elle s'adresse à 15 classes de cycle 3 (CM1, CM2, 6°). Les classes seront sélectionnées via l'appel à candidature que le Parc engage au mois de mai.

Entre développement de compétences en éducation à l'environnement, à la citoyenneté et en éducation artistique et culturelle, ce projet fédérateur impliquant pour les élèves et les équipes éducatives se décomposera en 3 phases :

<p>Une phase de sensibilisation aux enjeux de l'alimentation et à la découverte de l'agriculture locale :</p>	<p>Santé, soutien aux filières, adaptation au changement climatique, <b>valorisation des races locales et du patrimoine végétal local</b> *, signes d'identification et de qualité (Saint-Marcellin, Noix de Grenoble, Bleu du Vercors Sassenage)</p>
---	---

Une phase d'engagement d'actions concrètes locales en faveur de l'alimentation durable :	Création de jardins, participation à des actions dans les fermes, mise en place de poulaillers
Une phase de restitution, partage des apprentissages par la découverte d'un média artistique et la création :	Cette dernière phase donnera lieu à un temps de restitution collective par EPCI avec chacune des classes participantes.

\* Cette partie de projet interviendra en complémentarité des actions menées auprès du grand-public et des socio-professionnels autour du projet de valorisation des races locales « Vaches, Poules, Chevaux du Vercors » porté par le Parc du Vercors, ainsi qu'autour du projet « patrimoine végétal domestique ».

### Partenaires mobilisés :

- Éducation nationale
- 3 EPCI du GAL Terres d'EchOs
- Producteurs (le SIVER, l'association des producteurs fermiers du Vercors (APFV), l'ANCVB etc.)
- L'organisme de sélection des races Alpines réunies (OS RAR)
- Socio-professionnels de l'éducation à environnement et intervenants en éducation artistique et culturelle

### Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Prestations Intervenants « éducation à l'environnement »	25 110,00€	Cofinancement public : DRAAF /ligne régionale du Programme National Alimentation	12 771,52€
Prestations Intervenants « éducation artistique et culturelle »	26 100,00€		
Prestation location de salle	1 197,00€		
Déplacements en bus des élèves	7 180,80€	LEADER Terre d'Echos	51 086,06€
Prestation culinaire	3 811,50€		
Prestation de représentation d'un spectacle éducatif pour 3 dates	4 500,00€		
<b>Sous-total dépenses</b>	<b>67 899,30 €</b>		
Coordination chargé de mission Parc et frais indirects (Dépense non-éligible pour la DRAAF)	11 922,67€	Autofinancement Parc *	15 964,39€
<b>Total dépenses</b>	<b>79 821,97€</b>	<b>Total recettes</b>	<b>79 821,97€</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

\* Les 3 EPCI bénéficiaires participeront chacune à hauteur d'environ 4 000€ (répartis sur les exercices budgétaires 2022 et 2023). Cette contribution financière constituera en partie l'autofinancement du Parc. Une convention formalisera ce partenariat.

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le plan de financement du projet « A l'Ecole de l'Alimentation» pour l'année 2022
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires,
- d'**AUTORISER** le président à signer les conventions de contribution financière avec les EPCI concernés,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Animation du projet agro-environnemental et climatique Vercors  
 2021-2022

En janvier 2015, la candidature PAEC (Projet agro-environnemental et climatique) du Parc naturel régional du Vercors a été retenue.

De 2015 à 2017, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont été proposées aux agriculteurs sur les sites Natura 2000 et les territoires isérois du Parc.

Sur la fin d'année 2021 et l'année 2022, les MAEC arrivent à terme. Il est donc nécessaire de poursuivre les appuis et suivis sur les MAEC encore en cours, dans une perspective de bilan.

Ainsi, le Parc du Vercors souhaite déposer une candidature auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (autorité de gestion des crédits européens FEADER) et de l'État, afin de financer l'animation du PAEC sur la fin d'année 2021 et 2022, comprenant plusieurs prestations externes selon le plan de financement ci-dessous.

**Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses		Recettes	
Animation et bilan du PAEC	11 400,00 €	FEADER	5 700,00 €
		État (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)	5 700,00 €
<b>Total</b>	<b>11 400,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>11 400,00 €</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le plan de financement du programme d'animation du PAEC Vercors pour la fin d'année 2021 et l'année 2022,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Demande de financement 2021-2022 pour la mise en œuvre d'actions identifiées dans le Plan Pastoral Territorial des Hauts Plateaux du Vercors (2019-2023)

Dans le cadre du Plan Pastoral Territorial (PPT) des Hauts Plateaux du Vercors 2019-2023 porté par le Parc naturel régional du Vercors, un comité de pilotage a eu lieu le 24 août 2021 pour la mise en œuvre de ce programme.

Le lancement des deux actions ci-dessous pour 2021 et 2022 a été validé en séance avec pour objectif de « partager les connaissances, expertises éco-pastorales pour agir durablement » (*sous-action 2.1 de l'action « accompagner l'activité pastorale, communiquer et sensibiliser, faciliter le multi-usage »*) :

- la réalisation de diagnostics éco-pastoraux
- et la poursuite du programme « Alpages sentinelles ».

Le Parc du Vercors, gestionnaire de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors (RNHPV), prendra la maîtrise d'ouvrage des deux actions.

**Détails des actions (2021 et 2022) :**

**1. Réalisation des diagnostics éco-pastoraux :**

Il s'agit de réactualiser des diagnostics pour la plupart rédigés à la fin des années 90.

Ces diagnostics veilleront notamment à ce que les enjeux de préservation des richesses de la RNHPV soient au cœur des réflexions.

Des prestataires accompagneront le Parc du Vercors pour l'analyse des caractéristiques pastorales et des potentialités fourragères de chaque alpage des Hauts Plateaux, ainsi que pour le croisement des enjeux pastoraux et environnementaux de la Réserve naturelle.

En 2021 et 2022, 3 diagnostics éco-pastoraux seront réalisés en Isère.

À la fin du PPT 2019-2023, chaque unité pastorale de la RNHPV aura fait l'objet d'un diagnostic éco-pastoral.

**2. Mise en œuvre du programme « alpages sentinelles » :**

Pour ce programme, le Parc du Vercors sera accompagné par un ou plusieurs prestataires apportant une expertise pastorale sur les alpages suivis :

- 2 alpages situés au Nord du territoire du Parc du Vercors à La Molière **(1)** et au Sud sur le Jocu **(2)** ;
- et 2 alpages situés sur la Réserve naturelle : à Darbounouse **(3)** et Grande Cabane **(4)**.

Le programme « alpages sentinelles », réalisé depuis 2012, permet d'appréhender les impacts des changements climatiques - et plus spécifiquement des aléas climatiques qui sont de plus en plus fréquents ces dernières années. Les milieux naturels et pastoraux apparaissent en effet particulièrement exposés et sensibles à ces facteurs climatiques (évolution des cortèges floristiques, des volumes de biomasse produite annuellement, de la phénologie, de

la disponibilité de la ressource au cours de la saison d'alpage etc.), ce qui interroge les capacités d'adaptation des systèmes d'élevage pastoraux utilisateurs de ces espaces.

Les résultats collectés chaque année ont pour objectif à terme d'anticiper l'impact des aléas climatiques et de favoriser l'adaptation des pratiques pastorales et des systèmes d'élevage en visant une gestion durable des milieux permettant de préserver leur biodiversité.

Pour la mise en œuvre de ces actions, le Parc du Vercors mobilise les financements dédiés par la Région Auvergne Rhône Alpes pour ses Plans Pastoraux Territoriaux.

Par ailleurs le PPT des Hauts Plateaux du Vercors prévoit 89 000€ (pour les 5 années) à la mise en œuvre de l'action « partager les connaissances, expertises éco-pastorales pour agir durablement ».

### Plan de financement prévisionnel 2021-2022

Dépenses		Recettes	
Réalisation de 3 diagnostics éco-pastoraux en Isère	24 132,00 €	Région 40 %	13 636,80 €
		FEADER 40 %	13 636,80 €
4 alpages sentinelles : suivis 2021-2022	9 960,00 €	Autofinancement Parc (budget RNHPV) 20 %	6 818,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 092,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 092,00€</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

### Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Participation financière pour les travaux de restauration et de sécurisation  
 du sentier du Pas de l'Aiguille (commune de Chichilianne)

Le Pas de l'Aiguille est l'un des accès principaux à la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors (RNHPV). Il est à la fois une porte d'entrée privilégiée pour arpenter cet espace protégé et un lieu chargé d'histoire depuis le mois de juillet 1944. De nombreux visiteurs montent à la 274ème nécropole nationale pour commémorer cet événement.

Cet accès est donc très fréquenté, comme en témoigne l'éco-compteur qui avait été posé par le Département de l'Isère de juin 2020 à avril 2021 : en cumul montée/descente, ce sont plus de **24 000 passages** qui ont été enregistrés.

Ce sentier est soumis à une érosion importante, notamment dans la dernière partie avant de pénétrer dans la Réserve naturelle. Sous les barres rocheuses, la pente est raide et le sentier qui y serpente est alors soumis à des dégradations importantes à chaque forte pluie.

Régulièrement, des coups de pelle et pioche sont donnés afin de retravailler l'assise du sentier. Pour le sécuriser durablement, la communauté de communes du Trièves (CCT) a prévu d'engager des travaux plus conséquents : des rondins seront posés pour caler l'assise du sentier, des banquettes bois seront installées pour soutenir le talus et des marches seront créées, servant de renvois d'eau pour éviter le ravinement du sentier.

Pour cette opération d'envergure, la CCT a sollicité l'aide financière du département de l'Isère, de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) et de la Réserve naturelle.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Travaux ONF (service RTM)	22 123, 10 €	Département de l'Isère	9 128 €
		Communauté de communes du Trièves	7 905,10 €
		Office National des Anciens Combattants	3 000 €
		Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 123, 10 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 123, 10 €</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Même si les travaux se dérouleront en limite extérieure de la RNHPV, le projet a été présenté aux instances de la Réserve naturelle (le conseil scientifique et le comité consultatif) pour l'obtention de l'arrêté préfectoral préalable à cette opération.

Les deux instances ont émis un avis positif pour l'hélicoptage nécessaire pour amener les engins et matériaux.

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **VALIDER** la participation financière de la Réserve naturelle à ce projet de restauration ;
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Plan 'Avenir Montagnes' : Mise en valeur de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors et sensibilisation des visiteurs sur la porte d'entrée de la Coche (Saint-Agnan-en-Vercors)

La Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors (RNHPV) est un territoire reconnu pour ses richesses en patrimoines naturel, anthropique et géologique. Pour autant ces richesses sont fragiles, notamment pour certaines espèces qui se retrouvent en limite d'aire de répartition.

Plusieurs menaces sont identifiées :

- Le réchauffement climatique a déjà des effets mesurés qui sont susceptibles de se décupler rapidement en modifiant certaines composantes du fonctionnement des écosystèmes.
- La fréquentation, estimée à 250 000 personnes sur la RNHPV, est également un facteur à ne pas négliger dans la préservation des espèces sauvages et des milieux naturels.

Les visiteurs n'ont en effet toujours pas conscience que leurs faits et gestes peuvent impacter les richesses de cet espace protégé. Afin de limiter les dérangements d'espèces et les perturbations de milieux, le Parc s'est engagé dans des actions de sensibilisation.

En mettant en place des actions de plusieurs types :

- dans le domaine de l'éducation à l'environnement (programme scolaire, conférences etc.),
- dans celui de l'accueil des publics (travail sur 6 portes d'entrée grâce au Plan de Relance France sur les aires protégés, 4 agents d'accueil et 2 gardes saisonniers recrutés...)
- et enfin en termes de communication,

le Parc du Vercors vise justement à sensibiliser tous les visiteurs.

La Réserve possède 7 portes d'entrée très fréquentées, dont celle de la Coche (commune de Saint-Agnan-en-Vercors) qui est de loin celle la plus visitée. Composée d'une vaste clairière au milieu de la forêt domaniale du Vercors, cette dernière offre une zone de parking sur un déchargeoir à bois et une prairie avec une ancienne maison forestière dégradée. Sur les jours les plus fréquentés, il est courant de compter plus de 100 véhicules garés sur la plateforme ou le long de la route d'accès à la Réserve naturelle. Cette porte d'entrée possède un grand potentiel d'accueil digne de la RNHPV, mais à ce jour, cet espace est plutôt considéré comme à l'abandon.

Pour remédier à ce constat et ainsi améliorer la qualité d'accueil de cet espace sur la Coche, des premiers travaux sont en cours, grâce à la Région Auvergne-Rhône-Alpes : ils visent à proposer une zone de parking aménagée et des médias pour sensibiliser les visiteurs en allant en direction de la RNHPV (accès pédestre depuis le parking sur 200 mètres).



Pour compléter ce projet déjà engagé, il faut maintenant restaurer la maison forestière de la Coche désaffectée (pour utiliser ses murs comme support de communication) et créer un sentier pédagogique thématique (sur la forêt et sa gestion). Une fois ces deux projets réalisés, tous les éléments seront réunis pour faire prendre conscience aux visiteurs qu'ils prennent la direction d'un espace hors du commun, un espace à préserver.

Ces actions sont financées grâce au fonds Avenir Montagnes Investissement, permettant une subvention jusqu'à 80 % des investissements nécessaires.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recettes	
<b>Restauration de la maison forestière</b>		Plan Avenir Montagnes (80 %)	132 000 €
• Maître d'œuvre et travaux	50 000 €		
• Conception et pose d'un dispositif d'interprétation sur la maison forestière	30 000 €		
<b>Création du sentier</b>		Autofinancement Parc du Vercors (20 %)	33 000 €
• Etudes préalables et maîtrise d'oeuvre (sentier, stations d'information, réalisation des contenu, ...)	28 000 €		
• Création du sentier (ouverture, profilage, sur 1m de large et 1200m linéaires)	12 000 €		
• Conception et pose des médias d'interprétation sur le sentier	45 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>165 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>165 000 €</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

**Le bureau syndical décide à l'unanimité (une abstention):**

- de **VALIDER** le plan de financement prévisionnel de ce projet ;
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter le Plan Avenir Montagnes pour l'octroi des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Plan 'Avenir Montagnes' : Gestion de la fréquentation de l'espace naturel sensible de la Molière-Sornin par la requalification des portes d'entrées et la sensibilisation

L'Espace Naturel Sensible de la Molière-Sornin, situé sur les communes d'Engins, Autrans, Sassenage et Lans en Vercors, à l'extrémité nord du Parc naturel régional du Vercors, est un monument naturel majeur attirant de nombreux touristes et locaux chaque année.

D'un accès restreint en hiver, le site devient aisément accessible dès la fonte des neiges via une route forestière conduisant en une dizaine de kilomètres à un parking en cœur de site, permettant de découvrir ces paysages grandioses sans effort. Ce sont ainsi plusieurs milliers de véhicules qui empruntent cette route chaque été et durant les beaux jours du printemps et de l'automne. En 2020, le site a ainsi accueilli plus de 100 000 visiteurs et près de 15 000 véhicules sur le parking sommital. Le profil des visiteurs est très diversifié, drainant un bassin de population très large autour du Vercors, n'ayant pas toujours conscience des problématiques de préservation et de sensibilité des espèces.

Les membres du comité de site de l'ENS de la Molière-Sornin, les élus locaux et le public réclament des aménagements de ces accès depuis plusieurs années afin de limiter l'impact de cette fréquentation routière sur le site et sur les activités qui s'y pratiquent. En effet, la surcharge régulière du parking bloque les accès à l'alpage pour le berger qui y travaille, le gîte qui se ravitaille et les secours qui pourraient être amenés à intervenir au Gouffre Berger ou ailleurs sur les alpages. La concentration de véhicules sur ce stationnement constitue également une atteinte à l'esthétique du site.

En parallèle du travail sur l'adaptation des mobilités, il est proposé requalifier les portes d'entrées : amélioration paysagère des stationnements et création d'un mobilier d'accueil matérialisant l'entrée dans un espace particulier.

Ces actions sont financées grâce au fonds Avenir Montagnes Investissement, permettant une subvention jusqu'à 80 % des investissements nécessaires.

**Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :**

Dépenses		Recettes	
Mobilier de découverte		Plan Avenir Montagnes (80 %)	224 000 €
• Conception et fabrication	100 000 €		
Requalification des stationnements	180 000 €	Autofinancement Parc du Vercors (20 %)	56 000 €
• Passages canadiens			
• Clôtures amovibles			
• Amélioration paysagère			
• Matérialisation des			

stationnements et organisation spatiale			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contention des véhicules</li> <li>• Signalétique, franchissement de clôture</li> </ul>			
<b>TOTAL</b>	<b>280 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>280 000 €</b>

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **VALIDER** le plan de financement prévisionnel de ce projet ;
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter le Plan Montagne pour l'octroi des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Candidature à l'animation des sites Natura 2000 du Vercors,  
renouvellement de la convention-cadre 2022-2024

Le Parc naturel régional du Vercors, s'appuyant sur sa charte, s'est positionné sur la mise en place de la démarche Natura 2000 sur les sites retenus sur son territoire.

À ce titre, il assure aujourd'hui l'animation de 7 sites sur son territoire :

- La Bourne (FR8201743/I26),
- Hauts Plateaux du Vercors (FR8210017/ZPS01) & Hauts Plateaux et contreforts du Vercors oriental (FR8201744/I27),
- Pelouses, forêts remarquables et habitats rocheux du Plateau du Sornin (FR8201745/I28),
- Gervanne et rebord occidental du Vercors (FR8201681/D9),
- Rebord méridional du Vercors (FR8201682/D10),
- Monts du matin/Combe Laval/Val Sainte Marie (FR8201692/D27).

Le site « Tufières du Vercors » (FR8201696/D52), qui concerne 3 secteurs sur le territoire du Parc, est en cours de dissolution puisque ces entités ont été intégrées aux sites les plus proches.

Pour assurer cette animation, une convention cadre, signée entre le Parc du Vercors et les services de l'État régie les rôles de chacun. La dernière convention, d'une durée de 3 ans, arrive à terme et l'État propose un renouvellement similaire.

Sur 2022, une nouvelle convention cadre doit donc être signée avec les services de l'État pour une durée de 3 ans. Le syndicat mixte doit aussi renouveler sa candidature à l'animation des sites Natura 2000 de son territoire.

Les engagements du Parc du Vercors portent sur :

- son rôle d'animation des sites Natura 2000 (organisation de comité de pilotage, mise en place des actions prévues dans les Documents d'Objectifs...),
- les missions d'ordre technique (assistance aux propriétaires ou agriculteurs dans la mise en place de contrats Natura 2000 ou MAEC, animation territoriale, sensibilisation...),
- le suivi administratif,
- et l'assistance aux porteurs de projets et auprès des services de l'État sur le volet « Évaluation des incidences ».

Les engagements de l'État portent sur l'assistance technique ainsi que le soutien administratif et financier de la structure porteuse.

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **CANDIDATER** à l'animation des sites Natura 2000 pré-cités,
- d'**APPROUVER** la convention-cadre liée à l'animation de ces sites Natura 2000, entre les services de l'État et le Parc Naturel Régional du Vercors,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Demande de financement 2022 pour l'animation  
des sites Natura 2000 du Vercors

L'animation de l'ensemble des sites Natura 2000 du Vercors, représentant environ 50 000 ha soit 25 % du territoire du Parc, nécessite habituellement 2 ETP.

Or en 2022, les sites de la Bourne et des Hauts Plateaux du Vercors seront en phase de révision de leurs documents de gestion, faisant l'objet de subventions spécifiques :

- une subvention pour le site de la Bourne a été validée en 2020 pour 2 ans (2020.B 56 au bureau du 14 octobre 2020),
- et une demande pour les Hauts Plateaux du Vercors qui fait l'objet de la prochaine délibération.

Aussi, une partie du temps d'animation Natura 2000 des agents bascule sur ces projets spécifiques. En outre, un poste de chargé de mission Natura 2000 étant à présent à 80 %, le temps d'animation global pour l'année 2022 sera donc de 1,6 ETP.

Du fait de la baisse du temps d'animation en 2022, une partie de l'enveloppe sera consacrée à de l'acquisition de connaissances dédiées aux sites (étude chiroptères).

L'animation 2022 inclut :

- la mise en œuvre, le suivi et le bilan des MAEC 2015-2020 sur l'ensemble ds sites (2 600 000 euros sur 5 ans pour les agriculteurs en Natura 2000), dont le dispositif va être prolongé pour 2022 auprès des contractants,
- du temps dédié à l'élaboration du futur PAEC pour la période 2022/2023
- du temps d'animation afin d'accompagner des communes et des porteurs de projets pour l'intégration des enjeux environnementaux des sites,
- du temps de sensibilisation des habitants et du grand public,
- du temps pour animer des démarches de concertation entre acteurs (grimpeurs, spéléo, agriculteurs, chasseurs, randonneurs etc.),
- du temps pour répondre à des appels à projets ponctuels pour chercher d'autres financements pour des actions prévues aux DOCOBs etc.

Un partenariat étroit sera également mené avec les communes engagées dans un Atlas de la Biodiversité Communale, puisque les données produites dans ce cadre viendront renforcer les connaissances au sein des sites Natura 2000 du territoire.

Ainsi en 2022, le Parc du Vercors sollicite, dans le cadre de la convention financière annuelle avec l'État, une subvention globale de 106 802 € répartie comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
- Salaires ; 15 % de frais indirects ; 5 % de frais de déplacements ; formations	96 802,00 €	Etat	53 401,00 €
- Prestation de services : Étude Chiroptères	10 000,00 €	FEADER	53 401,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>106 802,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>106 802,00 €</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

### **Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le plan de financement du programme d'animation des DOCOBs Natura 2000 du Vercors tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Demande de financements 2022-2023 pour la révision du DOCOB des sites Natura 2000 FR8201744 dit « Hauts plateaux et contreforts du Vercors oriental » & FR8210017 « Hauts plateaux du Vercors »

Les sites Natura 2000 FR8201744 et FR8210017 dits « **ZSC Hauts plateaux et contreforts du Vercors oriental** » & « **ZPS Hauts Plateaux du Vercors** » ont fait l'objet d'une démarche de concertation entre 2003 et 2004 pour élaborer un Document d'Objectifs unique pour les deux sites. Depuis, l'essentiel des actions prévues ont été réalisées ou initiées.

À l'occasion du comité de pilotage Natura 200 de novembre 2020, les membres présents ont souhaité lancé la révision globale du DOCOB dans le même calendrier que le plan de gestion de la Réserve pour articuler au mieux les deux outils.

La révision de ce document va courir sur 2022 et 2023, incluant une prestation d'accompagnement pour réaliser le bilan de la mise en œuvre du premier DOCOB, la mise à jour de la cartographie des habitats, ainsi que du temps d'animation de chargés de mission du Parc pour animer la démarche de concertation.

Pour 2022 et 2023, le Parc du Vercors sollicite donc, en réponse à l'appel à projet 7.10 du PDR FEADER porté par la Région AURA « Etablissement et révision des documents de gestion liés aux sites Natura 2000 », une enveloppe financière dédiée à la révision de ce Document d'Objectifs, répartie comme suit :

Dépenses		Recettes	
- Salaires ; 15 % de frais indirects ; frais de annexes (déplacements, hébergements, formations...)	45 252,00 €	Etat	70 038,50 €
		FEADER	
- Prestations de services : mise à jour de la cartographie et bilan DOCOB	94 825,00 €		70 038,50 €
<b>Total dépenses</b>	<b>140 077,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>140 077,00 €</b>

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

d'**APPROUVER** le plan de financement du programme de révision du DOCOB des sites Natura 2000 FR8201744 dit « Hauts plateaux et contreforts du Vercors oriental » & FR8210017 « Hauts plateaux du Vercors » tel qu'indiqué ci-dessus,

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter ces subventions auprès des différents partenaires

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Création d'un poste dans le cadre d'un contrat de projet pour la révision des Documents d'Objectifs Natura 2000 des sites « la Bourne » et « Hauts Plateaux et Contreforts du Vercors »

Pour accompagner la démarche de révision des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 FR8201743 « La Bourne » et FR8201744 & FR8210017 « ZSC & ZPS Hauts plateaux et Contreforts du Vercors oriental », un besoin de renfort ponctuel de chargé de mission est nécessaire.

La démarche a été initiée en 2021 sur le site de la Bourne. Il s'agira en 2022 de terminer la rédaction du DOCOB, suite au rendu de la cartographie d'habitats et du bilan réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN).

Pour le site des Hauts plateaux du Vercors, une demande de subvention permettra d'externaliser le bilan et la cartographie d'habitats en 2022, d'initier la révision par l'organisation des groupes de travail puis de terminer la rédaction du DOCOB d'ici fin 2023. Ce calendrier est similaire à celui de la révision du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale, pour articuler au mieux les deux outils de protection.

Le temps de travail nécessaire entre 2022 et 2023 est estimé à 18 mois. Il est ainsi proposé de recruter un agent contractuel sur un contrat de projet de 18 mois.

En application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans.

Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n°2020-172 du 27 février 2020). Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

***Le financement de ce poste est couvert dans le cadre de ces 2 programmes.***

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **CRÉER** un contrat de projet de 18 mois pour recruter un chargé de mission Natura 2000, à temps complet, à compter de janvier 2022, renouvelable dans la limite de 6 ans, en application de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret 2019-1414 du 19 décembre 2019,
- de **DIRE** que cet emploi non permanent relève du grade d'ingénieur territorial,
- de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'ingénieur territorial, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier,
- et de **DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.



**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Participation financière aux expertises complémentaires  
relatives à l'implantation de nouvelles antennes-relais  
sur les communes du Parc du Vercors

**Rappel du contexte :** Des élus du territoire du Parc du Vercors ont sollicité à plusieurs reprises le Parc, dans le cadre de demandes d'installation de nouvelles antennes-relais.

En effet, dans le cadre du New Deal Mobile, qui a pour objectif le désenclavement numérique - compétence dont l'État à la charge - une répartition par opérateur des projets d'installation de nouvelles antennes a été faite, nécessitant parfois la construction de nouveaux pylônes. Les maires des communes quant à eux n'exerce qu'un pouvoir de contrôle, essentiellement en matière d'urbanisme.

Et c'est dans ce cadre que le Parc du Vercors a pu apporter son appui aux communes le demandant :

- Le service aménagement a été mis à contribution pour apporter un premier niveau d'appui technique aux maires concernés (et a dû rapidement acquérir une expertise qu'il n'avait pas encore sur ce sujet complexe).
- Les élus du bureau syndical du Parc ont eu un premier échange concernant un projet de motion sur le sujet de la téléphonie mobile, devant permettre d'alerter les opérateurs sur le territoire spécifique sur lequel ils interviennent.
- La motion amendée a été adoptée par le comité syndical du Parc du Vercors du 27 février dernier.
- Il a également été proposé aux élus qui le souhaitaient un temps d'échanges en visioconférence dédié au sujet du déploiement des antennes relais et plus largement de la téléphonie mobile. A l'appui de cet échange, le Parc a fait intervenir un prestataire spécialiste des questions des réseaux de télécommunication, TACTIS. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur les points suivants :
  - La couverture numérique en haut et très haut débit mobile
  - Le déploiement de la 5G
  - Les étapes du déploiement d'un site
  - Le positionnement et le rôle que peuvent avoir les collectivités élus autour des déploiements des technologies mobiles.
- Enfin un prolongement de cet appui est proposé avec un prestataire pour l'accompagnement des dossiers sur les questions de télécommunications : analyse des dossiers communaux et accompagnement dans le dialogue avec l'opérateur. Cet accompagnement permet en particulier de simuler les couvertures réseau en fonction des différentes implantations géographiques et hauteurs de pylônes. *À noter qu'il existe également en Drôme la possibilité (pour les situations très problématiques) de faire appel à une contre-expertise pour les projets d'installation.*
- Le Parc quant à lui poursuit son accompagnement sur les aspects paysage et biodiversité.

**Objectif** : Dans l'objectif de préservation des paysages emblématiques du Vercors et pour rendre accessible au plus grand nombre de communes du Parc les études complémentaires et l'accompagnement dans le cadre des échanges avec les opérateurs, le Parc s'engage à prendre en charge 50 % du coût de ces études pour les communes en faisant la demande.

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ d'**APPROUVER** le principe de la prise en charge financière par le Parc de 50 % du montant des expertises complémentaires demandées par les communes du Parc dans le cadre de projets d'installation de pylônes et/ou antennes-relais (pour un montant maximum de 3 000 € HT) à condition que le Parc soit associé à la définition de la commande,

→ d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier

→ et de **DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Inspiration Vercors : demande de subvention 2022  
 au Conseil Départemental de la Drôme

Inspiration Vercors, démarche de promotion touristique du Vercors, est un collectif composé des communautés de communes et des offices de tourisme concernés du Trièves, Diois, Massif du Vercors, Saint Marcellin Vercors Isère et Royans Vercors, du PNRV, des représentants socioprofessionnels par filière et par territoire, et de l'Agence de Développement Touristique de la Drôme (ADT).

Par sa délibération 2019.B 50 du 25 septembre 2019, le Parc naturel régional du Vercors a approuvé la convention Inspiration Vercors 2020-2023 et son plan de financement pour les quatre années. Cette convention de moyens définit les modalités d'animation et de gestion des actions de promotion de la marque Inspiration Vercors.

Réuni le 6 décembre 2019, le comité de pilotage POIA-Inspiration Vercors a identifié les axes de promotion portés par la marque Inspiration Vercors pour la période 2020-2023.

Dans ce cadre il convient de formuler une demande de subvention au Département de la Drôme au titre de l'année 2022.

**Les objectifs** sont de développer la notoriété de la destination en s'appuyant sur les cibles clientèles et filières identifiées et de fédérer le territoire derrière une bannière commune.

**Dépenses Inspiration Vercors 2022**

Les dépenses concernent les opérations menées par le collectif Inspiration Vercors avec le budget identifié EPCI / ADT de la Drôme.

- Poste de chargée de promotion : animation des actions de promotion Inspiration Vercors
- Actions spécifiques Inspiration Vercors 2022 : Création d'outils de communication, accueils (presse, blogueurs, Instameet), Webmarketing et événementiel de promotion (salons, workshop, eductours).

**Plan de financement prévisionnel :**

Dépenses 2022		Recettes 2022	
Poste de chargée de promotion		EPCI (CCMV-CCRV-SMVIC-CCT-CCD)	54 391 €
Outils de communication, presse, événementiel, réseaux sociaux	59 391 €	Conseil Départemental Drôme	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 391 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 391 €</b>

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter cette subvention auprès du département de la Drôme
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

Approbation d'un protocole transactionnel avec l'association ALAVV

Le Bureau syndical du Parc a validé lors de la séance du 27 janvier 2021 (2021. B08) un protocole transactionnel avec l'association ALAVV par lequel le Syndicat Mixte s'engageait à :

- verser une indemnité de 100 000 euros correspondant aux dépenses incompressibles et exposées par l'ALAVV, justifiées par un plan de trésorerie certifié, fourni au Parc du Vercors ;
- et à réduire la redevance due au titre de l'année 2021 au prorata des mois d'inexploitation, soit une réduction de 12 025 euros en cas de reprise fin mars 2021.

Un tel protocole avait vocation à prévenir l'apparition d'un différend, dans le cadre de l'article 2044 du Code civil, l'association s'engageant à ne pas solliciter d'indemnisation supplémentaire devant quelque juridiction que ce soit.

La réception était envisagée lors de la signature de ce protocole pour le mois de mars 2021 pour une entrée en jouissance gestionnaire au plus tôt au 1er avril 2021.

Depuis la conclusion du protocole transactionnel, le chantier a subi de nouveaux retards, et l'entrée en jouissance de l'ALAVV est désormais prévue au 1er décembre 2021. De ce fait, l'association ALAVV est dans l'incapacité de reprendre ses activités au mois de décembre 2020 comme prévu. Au-delà, c'est l'ensemble des recettes de l'année 2021 qui devrait être impacté compte tenu de l'incertitude pesant sur la reprise de l'activité, et de l'impossibilité de préparer la reprise de l'exploitation. En conséquence, l'ALAVV a alerté le PNRV sur le fait qu'elle aurait des difficultés à assumer certaines charges annexes.

Le protocole de janvier 2021 prévoyait : « *Enfin le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors s'engage à réétudier les termes d'un nouveau protocole dans l'éventualité où la date de réception du chantier serait reportée au-delà du mois de mars 2021* ».

C'est la raison pour laquelle un nouveau protocole est proposé, afin de prévenir l'apparition d'un différend, avec les engagements ci-après. **Le Parc du Vercors s'engage à** ne percevoir aucune redevance au titre de la période du 1er avril au 1er décembre 2021, à prendre en charge les frais de chauffage du 1er avril 2021 au 1er décembre 2021, et à ne pas solliciter le remboursement de la taxe foncière au titre de l'année 2021.

La prise en charge de ces charges annexes et la renonciation au remboursement de la taxe foncière sur l'ensemble de l'année 2021 tiennent lieu de compensation du préjudice d'exploitation subi du fait de l'absence d'exploitation du 1er avril 2021 au 1er décembre 2021. **L'Association ALAVV quant à elle** renonce à solliciter l'indemnisation du manque à gagner lié à l'impossibilité d'exploiter le centre de vacances comme initialement prévu à compter de la fin du mois de décembre 2020 et s'engage à ne solliciter aucune indemnité d'un manque à gagner au titre de la période courant du 1er avril 2021 au 1er décembre 2021.

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le principe de la conclusion d'un protocole transactionnel avec l'association ALAVV ayant pour objet de prévenir une contestation à naître entre le Parc du Vercors et l'association du fait du

préjudice d'exploitation causé par le retard de chantier sur le centre de vacances du Piroulet ;

→ d'**AUTORISER** le projet de protocole transactionnel prévoyant la prise en charge des charges annexes et la renonciation au remboursement de la taxe foncière sur l'ensemble de l'année 2021 par le Parc du Vercors visant à couvrir le préjudice d'exploitation subi par l'ALAVV ;

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer le protocole transactionnel et à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de celui-ci.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 29 septembre 2021**

## Règlement intérieur applicable au personnel du Parc et de ses régies

Un projet de règlement intérieur a été discuté avec les délégués du personnel, en réunion de direction avec les responsables de service et transmis le 08 avril 2021 au comité technique du centre de gestion de la Drôme. Le comité technique a rendu en séance du 03 mai 2021 un avis favorable sous réserve de quelques modifications et notamment :

- mettre à jour le nombre de jours d'ARTT à 23 jours (actuellement 21,5 pour les agents de catégorie B et C et 20 jours pour les agents de catégorie A),
- rectifier le nombre de jours d'absence qui impacte le nombre de jours d'ARTT de 15 à 10 jours (il s'agissait en fait de passer d'un calcul sur une semaine de 7 jours à un calcul sur 5 jours ouvrés),
- préciser la notion de droit de réserve,
- mettre à jour les sanctions disciplinaires,
- et rectifier les modalités de recours.

Ce règlement intérieur a pour but d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail du Syndicat Mixte du Parc Naturel du Vercors.

Il s'appliquera à tous les personnels employés au Syndicat Mixte du Parc Naturel du Vercors (en particulier PNRV, Réserve des Hauts-Plateaux du Vercors et Musées), quel que soit leur statut (titulaire, contractuel, public, privé, saisonniers ou occasionnels).

Il concerne l'ensemble des locaux (Maison du Parc, musées, bureau des gardes etc.) et lieux d'exécution des tâches.

### **Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le règlement intérieur des agents du Parc et de ses régies,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

## **FEUILLET DE CLÔTURE**

### **Bureau Syndical – séance du 29 septembre 2021**

- 2021.B 44** Inventaire du patrimoine végétal domestique du Parc du Vercors
- 2021.B 45** Vaches, Poules, Chevaux du Vercors
- 2021.B 46** L'AOP Bleu du Vercors-Sassenage poursuit la dynamisation de sa filière en 2021
- 2021.B 47** À l'Ecole de l'Alimentation, projet scolaire 2022-2023
- 2021.B 48** Animation du projet agro-environnemental et climatique Vercors 2021-2022
- 2021.B 49** Demande de financement 2021-2022 pour la mise en œuvre d'actions identifiées dans le Plan Pastoral Territorial des Hauts Plateaux du Vercors (2019-2023)
- 2021.B 50** Participation financière pour les travaux de restauration et de sécurisation du sentier du Pas de l'Aiguille (commune de Chichilianne)
- 2021.B 51** Plan 'Avenir Montagnes' : Mise en valeur de la Réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors et sensibilisation des visiteurs sur la porte d'entrée de la Coche (Saint-Agnan-en-Vercors)
- 2021.B 52** Plan 'Avenir Montagnes' : Gestion de la fréquentation de l'espace naturel sensible de la Molière-Sornin par la requalification des portes d'entrées et la sensibilisation
- 2021.B 53** Candidature à l'animation des sites Natura 2000 du Vercors, renouvellement de la convention-cadre 2022-2024
- 2021.B 54** Demande de financement 2022 pour l'animation des sites Natura 2000 du Vercors
- 2021.B 55** Demande de financements 2022-2023 pour la révision du DOCOB des sites Natura 2000 FR8201744 dit « Hauts plateaux et contreforts du Vercors oriental » & FR8210017 « Hauts plateaux du Vercors »
- 2021.B 56** Création d'un poste dans le cadre d'un contrat de projet pour la révision des Documents d'Objectifs Natura 2000 des sites « la Bourne » et « Hauts Plateaux et Contreforts du Vercors »
- 2021.B 57** Participation financière aux expertises complémentaires relatives à l'implantation de nouvelles antennes-relais sur les communes du Parc du Vercors
- 2021.B 58** Inspiration Vercors : demande de subvention 2022 au Conseil Départemental de la Drôme
- 2021.B 59** Approbation d'un protocole transactionnel avec l'association ALAVV
- 2021.B 60** Règlement intérieur applicable au personnel du Parc et de ses régies

***Fait et délibéré le 29 septembre 2021 et ont signé les membres présents,  
à Lans-en-Vercors, le 29 septembre 2021.***

**Le Président,**

**Jacques ADENOT**